

Compte rendu Formation Spécialisée du 8 Octobre 2025

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV CSAL-FS du 2 Juin 2025
- Examen des fiches RSST (information)
- Bilan des signalements 2025 (information)
- DUERP (vote)
- PAP (Plan Annuel de Prévention)
- Nouvelles consignes sécurité incendie et compte-rendu des exercices (information)
- Point d'avancement des Plans de Mobilité Employeur (information)
- Observatoire Interne (information)
- Questions diverses

Déclaration liminaire => ICI

En réponses à la Déclaration Liminaire et au problème des suicides dans notre administration, Madame Pernot explique qu'un groupe de travail a été organisé avec les organisations syndicales nationales. Un plan d'action est à venir.

- Pour le PCE (Pôle Contrôle Expertise), un groupe de travail a déjà eu lieu suivi d'autres. Une feuille de route est en préparation pour l'organisation avec la DIRCOFI et le SIE Départemental en sachant que les agents ont été informés et consultés de l'évolution.
- Sur les travaux aux Jacobins, la Présidente a décidé de faire un financement interne pour la peinture et les sols (pas besoin d'avertir les syndicats pour ça dit elle ...) grâce à une bonne gestion du budget.
- Elle annonce qu'il n'y a plus de crédits immobiliers dans les années à venir tout en sachant que la réfection totale coûterait 1,8 million d'euros. En revanche, elle compte obtenir une enveloppe de 70 000 euros pour la réfection de l'accueil des Jacobins.
- Madame la présidente nous informe que la médecin du travail sera présente seulement une fois par mois à Agen.
- En raison de l'urgence, la direction a consulté par mail les représentants du personnel au sujet des devis / factures car la consommation des crédits doit être effective avant le 15 Décembre 2025.

Madame Morin (APMP) signale (en visio) qu'il reste 8 565 € pour les aménagements de poste non encore effectués en raison de l'absence de la médecin du travail qui doit donner son aval.

Concernant les formations, l'enveloppe a été respectée. Mais il a été nécessaire d'annuler « canalisation des egos » et « risques canins » par manque de stagiaires. De plus la formatrice pour le « yoga des yeux » a annulé sa prestation.

La formation « gestes et postures » a été reportée au 21 Novembre 2025.

A la question de la CGT sur la formation « Prévention en santé mentale » => à voir début 2026.

Concernant les dernières dépenses budgétaires, il a été acté le nettoyage extérieur de l'escalier à Marmande (1 500€) ; l'achat de sacs anti-feu dédiés au stockage des trottinettes électriques (238 €) ; l'achat d'une barre antipanique et la rénovation de volets roulants à Villeneuve sur Lot (1410 €).

Mme MORIN souhaite un groupe de travail sur le catalogue des formations pour 2026 : accord des OS.

Point 1 – Approbation PV FS du 2 Juin 2025

Vote POUR à l'unanimité des OS

Point 2 – Examen des fiches RSST (Registre Santé Sécurité au Travail)

Une seule fichée déposée à l'initiative de la CGT concernant l'insalubrité du local des géomètres.

En effet, le signalement envoyé aux chefs de service du SDIF au mois de juillet 2025 n'avait pas eu de réponse, la section a décidé de déposer une fiche.

Madame la Présidente aurait voulu que ce soit au chef de service de contacter l'Agile, gestionnaire de la Cité Montesquieu. De plus, elle a précisé que le matériel entreposé chez les géomètres doit retourner à la Cité et mis sous clé. Il ne doit pas rester à demeure chez les géomètres. A suivre donc ...

Le matériel et les archives ont été déplacés deux mois après le signalement dans un autre local.

Un expert doit être mandaté pour examiner les raisons de l'insalubrité du local.

Point 3 – Bilan des signalements 2025

Les organisations syndicales regrettent que sur SIGNALFip les agents ne cochent pas la case pour que les OS aient accès au détail du signalement.

Madame la présidente indique qu'une convention DGFIP-Commissariat-Gendarmerie a été passée pour permettre une action immédiate envers les contrevenants.

Les représentants de la CGT déplorent que certains agents ne veuillent plus aller sur l'application, se plaignant du peu de considération : « ça sert à rien », « pas de retour », « au final c'est notre faute »... sont les commentaires qui reviennent le plus souvent !

Point 4 – DUERP (Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels)

Yves Caminel, assistant de prévention, a rappelé que le Groupe de Travail réuni en Juin 2025 a validé le DUERP tel qu'il est présenté aujourd'hui. Compte tenu de cela, nous pouvions passer directement au vote.

Les représentants de la CGT interviennent néanmoins pour rappeler d'inscrire au Procès Verbal de ce jour une revendication acceptée lors du GT : la suppression de la mention « Garantie de l'Emploi » que ce soit dans les mesures de prévention actuelles et envisagées. En effet, cela donnait une image de sécurité de l'emploi à l'agent pour que celui-ci accepte les Risques Psychosociaux constatés dans le service ! L'agent n'avait donc pas à « râler » et devait exécuter les tâches qu'on lui demande.

De plus, les RPS représentent chaque année 2/3 des fiches d'évaluation du Document. Tous les sites du département sont concernés. Les charges de travail sont trop importantes et / ou complexes, un sentiment d'insécurité sur l'emploi et le travail et les incertitudes sur l'avenir demeurent. Les mesures de prévention effectuées et celles à venir n'arrivent pas à rassurer les agents.

VOTE : POUR UNANIME (après les rectifications demandées au Groupe de Travail)

Point 5 – P A P (Plan Annuel de Prévention)

L'ensemble des représentants du personnel conteste la mention « réalisé » pour tout ce qui concerne les lignes abordant les risques psychosociaux. Ils préconisent le terme « en cours ».

En effet, les actions retenues dans le PAP concernant les incertitudes sur l'avenir du statut du fonctionnaire, les préoccupations liées aux différentes réformes tant locales que nationales, les charges de travail et la priorisation des tâches ne peuvent pas trouver de solution définitive en quelques mois.

Madame la présidente donne son accord pour la rectification.

Pour répondre aux inquiétudes des agents du site de Villeneuve sur Lot, Madame la présidente rappelle les conditions de la Politique Immobilière de l'État : la densification des différents sites de la DGFIP et l'autorité du Préfet dans les prises de décision.

Ainsi, elle annonce la possibilité d'accueillir à Villeneuve sur Lot le tribunal de proximité. Cela nécessiterait de revoir l'organisation de l'accueil (2 entrées séparées).

VOTE avec l'inscription de la mention « en cours » : **POUR** à l'unanimité

Commentaire CGT : il n'en demeure pas moins que les Risques Psychosociaux ne sont pas réglés !

Point 6 – Nouvelles consignes sécurité incendie et compte-rendu des exercices

Yves Caminel a indiqué qu'il avait été nécessaire d'établir des secteurs d'évacuation au sein des Jacobins du fait de la particularité du plan du site. Il souhaite organiser un autre exercice avant la fin de l'année.

Monsieur Espinat, Inspecteur Santé Sécurité au Travail, a expliqué que le SDIS (Service Départemental Incendie Secours) avait été sollicité pour vérifier sur place. Il indique, en outre, que d'après la jurisprudence, un seul exercice incendie est possible par an, au lieu de 2 actuellement dans le département, dès lors qu'une réunion est organisée pour rappeler à tous les consignes et les voies d'évacuation.

Yves Caminel a constaté sur les sites de Marmande et Villeneuve sur Lot des problèmes d'asservissement des portes coupe feu. Elles ne se ferment pas en appuyant sur la console générale mais sur les boutons situés sur les portes oui.

Il fait remarquer que les consignes guide-file et serre-file, mal comprises, doivent impérativement être rappelées à tous les agents.

Point 7 – Point d'avancement des plans Mobilité Employeur

Madame Chiaramello nous informe des avancées notables sur les sites du département : des stands Mobilité ont été programmés à Marmande et Villeneuve sur Lot. L'idée est de permettre aux agents de découvrir les différentes offres existantes sur leur territoire et de pouvoir échanger avec les organisateurs de transport.

Diffusion sur Ulysse 47 toutes les actions menées en faveur de » ECO FIP » :

- Mois de Mai à vélo, portraits d'agents utilisant des modes de déplacement doux, matinée mobilité avec l'association Vélocité.

Pour le covoiturage, la DDFIP a recours à une plateforme Karos (pour 5 000 euros) afin d'inciter les agents à covoiturer. Une animation est prévue en novembre pour lancer la plateforme.

Une communauté de covoiturage Ddfip 47 sera créée et permettra aux agents de se contacter même entre administrations ou entreprises. Des conditions incitatives seront mises en place...

Les représentants de la CGT rappellent qu'un plan de déplacement inter administrations avait été effectué il y a 3 ans mais le projet est toujours chez le préfet. EN OUTRE, nous avons demandé un garage à vélo sécurisé : pas de budget prévu !

Madame la présidente précise que les idées doivent être portées auprès de la Direction qui fera le relai avec le Conseil de la Cité Administrative Montesquieu. Elle fait le constat que peu d'agents prennent connaissance des informations diffusées sur Ulysse 47.

Commentaire CGT : quelle surprise ! Vu la situation dans les services, effectivement les agents n'ont plus de temps de lire Ulysse 47 et tous leurs mails ... A minima, ils font du tri !

Point 8 – Observatoire Interne

La présidente indique que la Direction Générale a (enfin) autorisé la diffusion complète des résultats de l'Observatoire Interne 2025. Elle décline toutes les actions menées depuis 2024, notamment le collège des agents en septembre 2024.

Elle souligne la participation en hausse des agents par rapport à l'an dernier. Elle met en avant l'engagement des agents et la forte augmentation des résultats concernant le management.

Elle propose, dans un diaporama, les actions à mener en lien avec les objectifs à atteindre (voir message reçu de la Direction à tous les agents).

Commentaire CGT : bizarrement, tout ce qui relève de la DGFIP et même du Ministère n'est pas commenté tel que les rémunérations des agents, le manque de moyens humains pour continuer à effectuer les missions, le manque de reconnaissance...

Les représentants de la CGT remercient la Direction de la diffusion intégrale cette année et rappellent les refus successifs des années précédentes (pour quels motifs ?). Ils font remarquer que pour le département, beaucoup d'indicateurs sont très en deçà de ceux de la Fonction Publique d'État.

Le COM (Cadre d'Objectifs et de Moyens) et la RGP (Réforme des Gestionnaires Publics) sont très mal connus par les agents. Parfois, parce qu'ils pensent ne pas être concernés ...

Point 9 – Questions diverses

Les représentants de la CGT sont intervenus sur plusieurs sujets :

- remerciement à la Direction pour l'annonce sur Ulysse 47 des noms des collègues partant à la retraite. C'était une revendication de la CGT. Madame la présidente nous assure qu'une lettre est adressée à chaque « collaborateur » partant à la retraite.

Commentaire CGT : le terme de collaborateur n'est pas approprié car la DGFIP souhaite des services et équipes dirigés vers un même but où l'agent (quel que soit le grade) est considéré comme équipier. Or, ce qui caractérise un contrat de travail, c'est « un lien de subordination juridique permanente ». Tout salarié est donc « subordonné ». On ne peut être à la fois « collaborateur » et « subordonné ».

- Relance de la direction après notre critique au sujet d'une réunion de la MGEFI un matin pour presque 400 agents : une visio est prévue le 17 /10 après midi ; Concernant ALAN, seulement un webinaire le 05/12.

- Beaucoup de contentieux sur les TF 2025 pour les contribuables économiquement faibles et l'exonération n'a pas été accordée comme l'an passé => *L'information est connue et en cours de traitement.*

- Avenir des Antennes pérennes SIP et SIE **après 2026 ? => Réponse : pas d'avis**

- Les représentant CGT ont posé la question suivante : a-t-on le droit d'amener un animal [domestique] au travail (de manière générale et sans citer de nom et de lieu) ? Le but était de connaître la réglementation en la manière et la position de notre direction locale. M. Espinat, a indiqué que la règlement ministériel n'autorise la présence d'animaux de compagnie que dans deux cas : un animal soutien psychologique et un chien guide pour personne mal-voyante. Mais, il y a une tolérance laissée à la discrétion du Directeur départemental. Mme la présidente a confirmé que, dans le cas d'animal malade par exemple, elle donnait son autorisation après demande et accord avec son chef de service/poste.

- Le remboursement des frais de repas pour un agent en formation est de 10 € mais il doit payer plus s'il veut manger au restaurant Aubade (agent en dehors d'Agen) et pas le temps d'aller à pied au RIA pour reprendre ensuite la formation. C'est pire pour les agents sans lettre de mission et ce n'est pas normal !

Les élus CGT en CSAL Formation Spécialisée : Jean François DUCOS - Patrice MARTIN

Email: cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/47/>

Et sur Facebook : <http://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/>

Ne reste pas seul : Adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:.....

Signature,



A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN